

Conditions Générales

DAF Used Trucks

La version anglaise de ces Conditions Générales est juridiquement contraignante.

Conditions Générales pour DAF Used Trucks

1. Généralités, Définitions.

Ces termes et conditions régissent votre accès et votre utilisation de la plateforme de camions d'occasion. En accédant ou en utilisant la plateforme de camions d'occasion, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par ces termes et conditions et de respecter toutes les lois et réglementations applicables (ci-après dénommés "Conditions générales").

Sauf indication contraire, les termes en majuscules utilisés dans ces Conditions générales ont les significations suivantes :

1.1 Titulaire du compte

La personne physique ou morale qui agit, y compris par l'intermédiaire d'une autre personne agissant en son nom ou pour son compte, à des fins liées à son commerce, son entreprise, son métier ou sa profession, à la demande de PFE a créé un compte en relation avec les Services et qui est autorisé par PFE. Les titulaires de compte peuvent assigner des rôles et des autorisations aux utilisateurs afin d'accéder et d'utiliser les Services conformément aux présentes Conditions générales.

1.1 PFE

Le fournisseur des Services et de la plateforme de camions d'occasion : Paccar Financial Europe B.V., ayant son siège social à Hugo van der Goeslaan 1, 5643 TW, Eindhoven, Pays-Bas.

1.2 Plateforme de camions d'occasion

La plateforme de gestion d'abonnement où les utilisateurs autorisés par un titulaire de compte peuvent se connecter pour utiliser les services et acheter des services optionnels par abonnement.

1.3 PACCAR

PACCAR Inc., ayant son siège social à 777 106th Ave NE, 98004, Bellevue, Washington, États-Unis d'Amérique.

1.4 Sociétés affiliées de PACCAR

Toute personne morale dans laquelle PACCAR détient, directement ou indirectement, au moins 50% des actions ou des droits de vote.

1.5 Services

La fourniture d'un accès, de l'utilisation de toutes les informations, des fonctionnalités standard de la plateforme de camions d'occasion, y compris les fonctionnalités d'enchères, ainsi que de tout service supplémentaire et/ou service premium disponible, ainsi que du contenu et du logiciel associés.

1.6 Services optionnels

Services supplémentaires et premium pour lesquels le titulaire du compte est facturé des frais supplémentaires, comme spécifié dans le contrat.

1.7 Utilisateur

Une personne physique qui soit (i) accède à la plateforme de camions d'occasion sans compte, soit (ii) a été autorisée à accéder et à utiliser les services au nom d'un titulaire de compte et sous réserve des autorisations pertinentes du titulaire de compte. Les utilisateurs peuvent être répartis dans différentes catégories, qui, selon leur rôle, attribué par le titulaire du compte, ont accès à différents services. Le titulaire du compte est également considéré comme un utilisateur s'il utilise les services.

1.8 Vendeur

Le titulaire du compte au nom duquel une annonce est placée sur la plateforme de camions d'occasion, qui peut également être DAF Trucks N.V. ou toute société affiliée de PACCAR (à l'exclusion de PFE lui-même).

1.9 Camion d'occasion

Un camion, une remorque et/ou un autocar avec une immatriculation de propriétaire.

1.10 Annonce

Une annonce publique sur la plateforme de camions d'occasion, placée par le vendeur, indiquant l'intention du vendeur d'offrir un camion d'occasion à la vente, qui comprend toutes les informations requises concernant ce camion d'occasion et des informations concernant le vendeur, y compris les coordonnées de contact.

1.11 Contrat

Tout contrat entre un titulaire de compte et PFE concernant les services optionnels.

2. Caractéristiques de la plateforme de camions d'occasion

2.1 PFE, par le biais des services, promeut et facilite la vente de véhicules d'occasion. La plateforme de camions d'occasion sert principalement d'outil de communication via lequel les vendeurs annoncent publiquement leurs annonces aux acheteurs potentiels.

2.2 Les utilisateurs enregistrés peuvent demander des informations aux vendeurs via la plateforme de camions d'occasion.

2.3 La plateforme de camions d'occasion permet aux utilisateurs de soumettre une offre en réponse à une annonce qui est proposée aux enchères. Telle offre est non contraignante, dans le sens où elle ne crée ni une obligation d'achat pour l'utilisateur, ni une obligation de vente pour le vendeur, à moins que l'offre ne dépasse le prix de réserve. Dans ce cas, l'utilisateur est obligé d'acheter.

2.4 Les transactions de vente ne peuvent pas être conclues sur la plateforme de camions d'occasion, mais doivent être convenues séparément entre le vendeur et l'acheteur par écrit en dehors de la plateforme de camions d'occasion.

2.5 PFE n'est pas partie aux transactions conclues par les vendeurs concernant une annonce sur la plateforme de camions d'occasion.

2.6 La plateforme de camions d'occasion est accessible au public sans compte. Cependant, pour utiliser les services et obtenir des informations supplémentaires sur un camion d'occasion ou pour placer une offre, un compte utilisateur est requis.

2.7 PFE ne fournit aucune garantie en ce qui concerne (i) la qualité, l'apparence ou le fonctionnement de tout camion d'occasion affiché sur la plateforme de camions d'occasion, (ii) la disponibilité de la plateforme de camions d'occasion, ou (iii) la fonctionnalité de la plateforme de camions d'occasion.

2.8 PFE n'agit pas en tant qu'agent pour le vendeur.

3. Compte utilisateur

Pour placer une annonce, l'utilisateur doit disposer d'un compte utilisateur. L'inscription d'un compte est soumise à la fourniture des informations requises par l'utilisateur et à la confirmation de cette inscription par PFE. En s'inscrivant et en utilisant son compte, l'utilisateur et le titulaire du compte garantissent que toutes les informations fournies sont véridiques, complètes et correctes et qu'ils ont obtenu les autorisations requises du titulaire du compte. En s'inscrivant, l'utilisateur et le titulaire du compte garantissent également qu'ils :

(a) sont, ou représentent, une entité commerciale régulièrement en activité et n'agissent pas en tant que consommateur ;

(b) sont autorisés à utiliser la plateforme de camions d'occasion ;

(c) tout employé, cadre et/ou agent qui accède à notre plateforme de camions d'occasion est dûment autorisé à le faire et à engager légalement le titulaire du compte via le compte utilisateur créé par le titulaire du compte.

4. Mots de passe et accès au compte

4.1 Titulaire du compte

Si le titulaire du compte choisit d'autoriser des utilisateurs, il deviendra l'administrateur du compte de l'utilisateur. Le titulaire du compte est responsable de ne pas divulguer le mot de passe ni toute autre information de sécurité associée au compte à quiconque. Le titulaire du compte est seul responsable de :

- Les identifiants d'utilisateur, les informations d'identification de connexion, les mots de passe et autres informations d'accès et d'autorisation ne sont pas divulgués à des personnes non autorisées ;

- La mise à jour et le maintien de l'exactitude des informations fournies à PFE concernant le compte ;

- La sécurité des mots de passe. PFE soutiendra cela en imposant des exigences en matière de mots de passe, que PFE peut modifier de temps en temps ;

- (La prévention de) l'accès non autorisé aux réseaux connectés ou aux ressources informatiques via la plateforme de camions d'occasion, qu'ils appartiennent à PFE ou à des tiers.

4.2 Attention lors de la fourniture d'informations

Les utilisateurs doivent être attentifs à toute communication demandant de fournir des informations de carte de crédit ou d'autres informations de compte à d'autres utilisateurs. Fournir des informations en réponse à ces types de communications (malveillantes) peut entraîner un vol d'identité ou un accès non autorisé aux services pour lesquels PFE n'acceptera aucune responsabilité.

5. Droit aux services

5.1 Services

En plus de la fonctionnalité de base de la plateforme de camions d'occasion, PFE propose aux utilisateurs (y compris les vendeurs) des services optionnels, soit sur abonnement, soit en une seule fois. Les services optionnels ne peuvent pas être achetés sans compte. Pour connaître la disponibilité et obtenir un aperçu complet des fonctionnalités et du contenu des services premium, ainsi que des détails relatifs à la conclusion d'un contrat, veuillez contacter le responsable local des camions d'occasion.

5.2 Confirmation du contrat

Le contrat ne sera considéré comme conclu que s'il est rédigé par écrit et signé électroniquement par PFE et le titulaire du compte concerné.

5.3 Applicabilité des conditions générales

L'applicabilité de toute condition générale de l'utilisateur est expressément exclue. Toute condition standard qui serait ajoutée ou dérogerait à ces conditions générales doit être écrite et signée par PFE.

6. Exigences pour les annonces

6.1 Chaque annonce ne peut contenir des informations que sur un seul camion d'occasion.

6.2 Un camion d'occasion unique ne peut être répertorié qu'une seule fois sur la plateforme de camions d'occasion.

6.3 Le vendeur doit compléter toutes les informations requises, y compris le numéro de série du camion d'occasion et les coordonnées de l'entreprise et du vendeur, de manière précise avant de placer une annonce.

6.4 Une annonce ne peut contenir aucune donnée personnelle concernant des tiers ou des informations illégales, illicites ou susceptibles de violer les droits de tiers.

6.5 Une annonce doit avoir un titre clair et une description conforme aux instructions de la plateforme de camions d'occasion.

6.6 Une annonce ne peut pas être utilisée pour promouvoir d'autres produits ou services que le camion d'occasion.

7. Utilisation des services

7.1 Accès aux services

PFE accorde aux titulaires de compte et aux utilisateurs un accès aux services sur la base d'une licence limitée, non exclusive, non transférable et non cessible. À l'exception de la licence limitée susmentionnée, aucun droit, titre ou intérêt ne sera transféré au titulaire du compte ou à l'utilisateur.

7.2 Services optionnels

Le titulaire du compte autorise PFE à facturer les frais de service convenus dans le contrat via le mode de paiement convenu et à cet égard, le titulaire du compte doit fournir à PFE toutes les informations et autorisations nécessaires pour effectuer les paiements.

7.3 "Tels quels" et "tels que disponibles"

PFE ne fournit aucune garantie ou engagement concernant la fiabilité, la disponibilité, la non-contrefaçon ou l'adéquation à vos besoins de notre plateforme de camions d'occasion. La plateforme de camions d'occasion est fournie "telle quelle" et "telle que disponible".

7.4 Aucun abus des services

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, supprimer, modifier, désactiver, dégrader ou contrecarrer les protections des services ; utiliser tout robot, araignée, grattoir ou autre moyen automatisé pour accéder au service ; décompiler, désassembler ou démonter tout logiciel ou autre produit ou processus accessible par le biais des services ; insérer un code ou un produit ou manipuler le contenu du service de quelque manière que ce soit ; ou utiliser une méthode d'extraction de données, de collecte de données ou d'extraction. De plus, l'utilisateur s'engage à ne pas télécharger, poster, envoyer par courrier électronique ou autrement envoyer ou transmettre tout matériel conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique associé au service, y compris tout virus informatique ou tout autre code, fichier ou programme informatique.

L'utilisateur s'engage à ne pas menacer, discriminer ou harceler autrui, enfreindre les droits de propriété intellectuelle de PFE ou d'un tiers, utiliser la plateforme de camions d'occasion pour le traitement de contenus illicites ou autrement illégaux, usurper le personnel officiel de PFE ou des concessionnaires DAF ou télécharger

des informations incorrectes.

7.5 Notification de contenu illégal dans les annonces

Un utilisateur peut signaler à PFE un contenu spécifique sur la plateforme de camions d'occasion qu'il estime être en violation de ces conditions générales ou de la loi applicable. Tout signalement doit être suffisamment précis et dûment motivé. L'utilisateur doit indiquer clairement l'emplacement exact du contenu sur la plateforme de camions d'occasion.

7.6 Suppression du contenu soumis par l'utilisateur

Dans le cadre de sa modération du contenu, PFE est autorisé à supprimer, suspendre ou supprimer toute partie du service ou tout contenu téléchargé par l'utilisateur à tout moment et à la seule discrétion de PFE, sous réserve que PFE fournisse une déclaration claire et spécifique des motifs à tout utilisateur concerné dans la mesure requise par la loi applicable.

7.7 Mises à jour du logiciel

L'utilisateur reconnaît que l'utilisation des services peut nécessiter un logiciel tiers soumis à des licences tierces. L'utilisateur accepte de recevoir automatiquement les versions mises à jour du logiciel PFE et des logiciels tiers associés.

7.8 Modifications techniques

PFE est autorisé à apporter des modifications techniques appropriées à la plateforme de camions d'occasion ou aux services, à tout moment et à la seule discrétion de PFE. PFE s'efforce de le faire en minimisant les impacts négatifs sur l'accès ou l'utilisation de la plateforme de camions d'occasion.

8. Moderation du contenu

Pour garantir que la plateforme de camions d'occasion reste sûre et propre, PFE utilise une évaluation humaine combinée à des systèmes automatisés pour identifier le contenu qui viole clairement la loi et/ou les conditions générales. D'autres modérations peuvent avoir lieu sur la base de notifications d'utilisateurs.

9. Facturation des services optionnels

9.1 Cycle de facturation

Les frais de service convenus dans le contrat seront facturés mensuellement par service optionnel le jour correspondant au début du contrat.

9.2 Modes de paiement

Si un paiement n'est pas effectué avec succès en raison de l'expiration, de fonds insuffisants ou pour toute autre raison, PFE peut suspendre l'accès des utilisateurs aux services jusqu'à ce que PFE ait obtenu le paiement. Le titulaire du compte autorise PFE à continuer à facturer, telle que mise à jour, et reste responsable de tout montant de frais de service impayé. Cela peut entraîner un changement des dates de facturation des paiements. Pour certains modes de paiement, l'émetteur du mode de paiement préféré du titulaire du compte peut facturer des frais de transaction étrangers ou d'autres frais. Veuillez vérifier auprès de votre fournisseur de services de paiement pour plus de détails.

9.3 Résiliation du contrat

Le titulaire du compte peut résilier le contrat conformément aux stipulations qui y sont contenues. Dans ce cas, l'utilisateur continuera d'avoir accès aux services optionnels jusqu'à la fin de la période de validité du contrat. PFE ne rembourse ni ne crédite les périodes de contrat partielles. Pour résilier les services optionnels - y compris les renouvellements automatiques et/ou les retentions de tels services optionnels - rendez-vous sur la plateforme de camions d'occasion et suivez les instructions de résiliation. La décision du titulaire du compte de résilier le contrat ne lui donne pas droit à un remboursement ou à un crédit pour les services, y compris explicitement les remboursements ou crédits pour les périodes de contrat partielles. La décision du titulaire du compte de suspendre les services n'affectera pas les données collectées par PFE avant une telle résiliation.

9.4 Résiliation des services par PFE

PFE peut à tout moment, à sa seule discrétion, suspendre, limiter ou annuler la fourniture de services à un utilisateur particulier, lorsque cet utilisateur a téléchargé du contenu illégal ou a violé d'une autre manière les présentes conditions générales. PFE notifiera le titulaire du compte de toute décision de suspendre ou de résilier l'accès ou l'utilisation de la plateforme de camions d'occasion conformément à la loi applicable.

Si vous ne respectez pas ces conditions générales et/ou causez des dommages et/ou utilisez les services de manière illégale ou frauduleuse, notre décision de suspendre ou de résilier votre accès ou votre utilisation de la plateforme de camions d'occasion n'affectera pas le droit de PFE de demander également une indemnisation pour les dommages subis.

9.5 Modifications des services et des frais

PFE peut modifier les services et le prix des services de temps à autre ; cependant, tout changement de prix ou de services s'appliquera au plus tôt 30 jours après l'avis par courrier électronique de PFE au titulaire du compte.

10. Responsabilité et indemnités

10.1 PFE n'est pas responsable des dommages subis par les utilisateurs, directement ou indirectement, liés à l'utilisation de notre plateforme de camions d'occasion, quelle que soit la nature de la réclamation (c'est-à-dire délictuelle, contractuelle ou autre).

10.2 Si l'exclusion de responsabilité telle que stipulée à l'article 7.1 n'est pas autorisée par les lois et réglementations applicables et/ou obligatoires, la responsabilité de PFE se limitera à la réparation des dommages directement imputables à PFE et sera limitée à un montant total de 1 500 EUR. Nonobstant ce qui précède, PFE n'est jamais responsable des dommages indirects, des dommages consécutifs, de la perte de bénéfices, de la perte de données, des coûts de réparation des données, de la perte d'économies et des dommages dus à une interruption ou à des retards dans les activités commerciales.

10.3 Aucune des exclusions ou limitations énoncées dans les présentes Conditions générales ne s'applique aux dommages causés par faute intentionnelle ou négligence grave de la part de PFE.

10.4 Les titulaires de compte et les utilisateurs s'engagent à indemniser et à dégager PFE, ses fournisseurs et toute société affiliée de PACCAR de toute responsabilité vis-à-vis de tous les passifs, réclamations, dommages et dépenses de tiers (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) découlant d'une violation de ces Conditions générales.

11. Services et contenus de tiers

11.1 Afin d'offrir une meilleure expérience utilisateur de la plateforme de camions d'occasion, PFE peut nécessiter l'utilisation de composants technologiques de tiers qui peuvent être soumis à votre acceptation des conditions générales fournies par ces tiers. PFE s'efforce d'indiquer l'applicabilité de ces conditions générales supplémentaires de manière claire lorsque cela est possible.

11.2 PFE peut également afficher du contenu de tiers via la plateforme de camions d'occasion. Ce contenu est la seule responsabilité et responsabilité du tiers qui le rend disponible. PFE ne donne aucune garantie ni ne fait de représentation quant à l'exactitude, la véracité ou le statut légal de ce contenu tiers et décline toute responsabilité à cet égard dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable.

11.3 Les titulaires de compte garantissent qu'ils (y compris leurs utilisateurs) permettront à PFE de se conformer à nos obligations en vertu de toute condition générale applicable de tiers et se

conformeront à toute condition générale de tiers applicable à vous directement.

12. Cas de force majeure

12.1 Obstacles

PFE n'est pas responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations dans la mesure où elle prouve :

- a. que l'inexécution était due à un empêchement indépendant de sa volonté, y compris de ses fournisseurs/tiers ;
- b. qu'il ne pouvait raisonnablement être tenu compte de l'empêchement et de ses effets sur sa capacité à exécuter au moment de l'acceptation de ces Conditions générales.

12.2 Exemples Les empêchements indépendants du contrôle de PFE tels que mentionnés à l'article

12.1 des Conditions générales seront réputés inclure ce qui suit (cette énumération n'est pas exhaustive) :

- a. guerre, qu'elle soit déclarée ou non, guerre civile, émeutes et révolutions, troubles civils ;
- b. catastrophes naturelles telles que tempêtes violentes, cyclones, tremblements de terre, raz-de-marée, inondations, destruction par la foudre, les détonations, la contamination nucléaire, chimique ou biologique ou le bang sonique, conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises ;
- c. explosions, incendies, destruction d'équipements et de toutes sortes d'installations ;
- d. boycotts, grèves, lock-out de toutes sortes, ralentissements, occupation d'usines et de locaux et arrêts de travail impliquant la main-d'œuvre de la partie demandant un soulagement ou de toute autre partie ;
- e. rupture de contrat des fournisseurs ;
- f. pénuries sur le marché des matériaux ou de la main-d'œuvre nécessaires ;
- g. défaillance d'un service public, d'un réseau de transport ou d'un réseau (électronique) numérique ;
- h. actes des autorités, qu'ils soient légaux ou illégaux, absence d'autorisations, de licences d'entrée ou de permis de séjour, ou d'approbations nécessaires à l'exécution du contrat et à délivrer par une autorité publique de quelque nature que ce soit dans le pays de la partie demandant un soulagement ou dans un pays pertinent pour l'exécution du contrat ;
- i. mesures gouvernementales (y compris celles des gouvernements étrangers) telles que les interdictions de transport, d'importation, d'exportation ou de production, la non-conformité à toute loi ou ordonnance gouvernementale, règle, réglementation ou directive, ou des situations similaires. Cela inclut les contraintes légales, les instructions ou les ordres émis par les gouvernements ou le pouvoir judiciaire concernant ou en relation avec :

- Mesures - parmi lesquelles des listes de sanctions d'organisations internationales - qui prescrivent de quelque manière que ce soit l'adaptation des Services, y compris d'autres produits et services, ou qui interdisent la fourniture de ceux-ci à certaines juridictions, zones géographiques, secteurs ou organisations ;

- Règlements ou instruments juridiques similaires exigeant de PFE qu'elle apporte des modifications pour une certaine juridiction, zone géographique, un secteur spécifique ou une organisation spécifique à l'appareil PFE, aux exigences matérielles, logicielles, de réseau ou à d'autres actifs (IT) de soutien ou processus nécessaires à l'exécution des Services, y compris la fourniture et la livraison d'autres produits et services ;

j. pandémies ou crises de santé similaires à grande échelle.

Si l'un des empêchements susmentionnés survient chez l'un des fournisseurs ou sous-traitants de PFE et que c'est la raison pour laquelle PFE ne peut pas remplir ses obligations en vertu du contrat, cela sera considéré comme un empêchement au sens de l'article 12.1.a.

12.3 Décharge temporaire

Un motif de décharge en vertu de cette clause dégage la partie qui ne peut pas exécuter de responsabilité en dommages-intérêts, en pénalités et autres sanctions contractuelles, à l'exception de l'obligation de payer des intérêts sur les sommes dues, tant que le motif subsiste.

12.4 Résiliation fondée sur la force majeure

Si les motifs de décharge subsistent pendant plus de 7 jours ouvrables, chaque partie sera en droit de résilier le contrat moyennant préavis.

13. Protection des données

Dans sa déclaration de confidentialité, PFE explique comment elle traite les données personnelles dans le cadre des Services.

14. Réclamations

14.1 Si un utilisateur souhaite se plaindre de toute décision de PFE liée à la plateforme de camions d'occasion, il peut soumettre une réclamation via le service client (voir l'article 16.9).

14.2 Un utilisateur peut déposer une réclamation concernant :

- a) les décisions de retirer ou de désactiver l'accès à l'information ou de restreindre la visibilité de celle-ci ;
- b) les décisions de suspendre ou de mettre fin à la fourniture du service, en tout ou en partie, à l'utilisateur ;
- c) les décisions de suspendre ou de résilier le compte de l'utilisateur ;

d) les décisions de suspendre, de résilier ou de restreindre autrement la possibilité de monétiser les informations fournies par l'utilisateur.

14.3 Une réclamation peut être déposée dans les 6 (six) mois suivant la notification par PFE de la décision. Les réclamations concernant un défaut du service doivent être soumises au plus tard 2 mois après que l'utilisateur ait pris connaissance du prétendu défaut.

14.4 Les réclamations doivent être décrites avec précision et dûment motivées. PFE traitera les réclamations avec soin et dans les meilleurs délais.

14.5 Si aucune résolution de la réclamation n'est obtenue par le biais de notre procédure de réclamation, l'utilisateur a la possibilité de soumettre une réclamation au tribunal compétent conformément à ces Conditions générales ou à un autre organisme compétent en vertu de la législation applicable.

15. Classement des annonces

Plusieurs facteurs influencent l'ordre ou la manière dont les annonces sont affichées sur la plateforme de camions d'occasion. Le principe de base est que les annonces sont classées selon leur ordre de placement, mais il existe des exceptions à cela. Si vous modifiez les paramètres spécifiques pour affiner votre recherche, les annonces seront affichées par ordre de pertinence par rapport à vos filtres de recherche spécifiques. Indépendamment de ce qui précède, les annonces placées dans le cadre de services optionnels seront affichées plus haut que les annonces régulières.

16. Divers

16.1 Modification Aucune modification du contrat ou de ces Conditions générales n'est valable sauf accord écrit.

16.1 Accord complet

Ces Conditions générales et, le cas échéant, le contrat, remplacent et annulent tous les autres engagements, représentations et garanties concernant l'objet de ces conditions générales qui ont pu être faits par les parties, verbalement ou par écrit, avant la date de début des services, et qui deviendront nuls et nonavenus à compter de la date d'acceptation de ces conditions générales par l'utilisateur et/ou le titulaire du compte. Le titulaire du compte et les utilisateurs garantissent à PFE qu'ils ne se sont pas appuyés sur de tels engagements, représentations ou garanties pour conclure le contrat ou commencer à utiliser les services.

16.2 Dispositions conflictuelles

En cas de conflit entre ces Conditions générales et le contrat, le contrat prévaudra.

16.3 Nullité partielle

Si une disposition des présentes Conditions générales et/ou du contrat est déclarée nulle, invalide ou inapplicable par un tribunal ou un organisme gouvernemental, cette disposition sera réputée supprimée du contrat et les dispositions restantes continueront de pleinement s'appliquer. Dans un tel cas, PFE et le titulaire du compte s'efforceront de conclure un contrat valable et exécutoire à la place de la disposition inopérante, qui assurera le même effet ou un effet aussi proche que possible de celui qui est devenu inopérant.

16.4 Cession

Ni les droits ni les obligations du titulaire du compte ou de l'utilisateur en vertu du contrat ou de ces conditions générales ne peuvent être cédés, transférés ou autrement cédés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de PFE. PFE sera en droit de céder tout ou partie de ses droits et obligations en vertu du contrat ou de ces conditions générales. Toute référence à PFE inclura alors le cessionnaire.

16.5 Transaction B2B

Le titulaire du compte reconnaît et accepte que le titulaire du compte a conclu le contrat ou utilise les services dans le cadre normal de ses activités. Le titulaire du compte déclare et garantit à PFE que les produits commandés en vertu du contrat ou l'utilisation des services ne sont pas achetés/utilisés à des fins personnelles, familiales ou domestiques.

16.6 Traductions

La version en langue anglaise de ces conditions générales sera la version authentique et contraignante. Les traductions éventuelles de ces conditions générales mises à disposition seront des traductions libres fournies sans aucune représentation de la part de PFE selon lesquelles la traduction reflète avec précision la version authentique.

16.7 Applications tierces

L'utilisateur peut rencontrer des applications tierces (y compris, sans s'y limiter, des sites web, des widgets, des logiciels ou d'autres utilitaires logiciels) qui interagissent avec les services. L'utilisation de ces applications peut être soumise aux conditions d'utilisation ou aux termes de licence de tiers.

16.9 Support client et point de contact DSA Pour obtenir plus d'informations sur les services et leurs fonctionnalités ou si vous avez besoin d'assistance, les utilisateurs peuvent envoyer un courriel à PFE.IT.UT@daftrucks.com ou contacter le responsable local des camions d'occasion. L'adresse e-mail

susmentionnée est également le point de contact de PFE pour toutes les autorités impliquées dans la supervision du Règlement (UE) 2022/2065 et du Conseil européen des services numériques. Dans certains cas, l'équipe d'assistance clientèle de PFE peut être en mesure de vous aider au moyen d'un outil d'assistance à distance grâce auquel PFE a un accès complet à votre ordinateur. Si vous ne souhaitez pas que PFE ait cet accès, vous ne devez pas consentir à l'assistance via l'outil d'accès à distance et PFE vous aidera par d'autres moyens. En cas de conflit entre ces Conditions générales et les informations fournies par l'équipe d'assistance clientèle de PFE ou d'autres parties du site web sous le domaine de PFE, ces Conditions générales prévaudront.

16.8 Communications électroniques

PFE enverra des informations relatives à votre compte (par exemple, des autorisations de paiement, des factures, des changements de mot de passe ou de mode de paiement, des messages de confirmation, des avis) sous forme électronique uniquement, par exemple via le portail électronique ou par e-mails à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription. Le contenu de ces communications sera prouvé par les données stockées sur les systèmes de PFE.

16.9 Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle de DAF ou de PACCAR, y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les droits de conception, les droits de base de données et le savoir-faire, en relation avec la plateforme de camions d'occasion, y compris le contenu non soumis par les utilisateurs et la sélection et l'arrangement de celui-ci, sont et resteront la propriété exclusive de PFE et, le cas échéant, de ses concédants de licence. Les présentes Conditions générales ne vous accordent aucune licence ou autre droit d'utilisation des marques commerciales, des logos ou des designs de PFE, et PFE ne transfère aucun de ses droits de propriété intellectuelle à votre égard.

17. Droit applicable

(Le contenu et l'utilisation des) Services, ainsi que ces Conditions générales, sont exclusivement régis et interprétés conformément aux lois des Pays-Bas, sans donner effet à ses règles de conflit de lois. L'applicabilité de l'article 6:227b(1) du Code civil néerlandais est exclue entre PFE et un titulaire de compte.

18. Règlement des litiges

18.1 Tribunaux néerlandais

Tout litige lié à la plateforme de camions d'occasion ou à un contrat qui ne peut être résolu à l'amiable ou par le biais du mécanisme de traitement des réclamations doit être porté exclusivement devant le tribunal de district d'Amsterdam, aux Pays-Bas.

18.2 Arbitrage Dans le cas où les tribunaux néerlandais ne seraient pas compétents conformément à

l'article 18.1, tous les litiges découlant du contrat ou des contrats ultérieurs seront définitivement réglés conformément aux Règles d'arbitrage de l'Institut néerlandais d'arbitrage. Le lieu de l'arbitrage sera Amsterdam, aux Pays-Bas. La procédure d'arbitrage se déroulera en anglais.

18.3 Autres tribunaux

Rien dans cet article 18 ne limite (i) le droit de PFE d'engager des poursuites contre le titulaire du compte ou l'utilisateur devant tout tribunal civil compétent, que ce soit conjointement ou non, ou (ii) vos droits en vertu de l'article 21 du règlement (UE) 2022/2065 de déposer une réclamation dans le cadre de cet article devant un organisme de règlement extrajudiciaire des litiges certifié.

19. Modifications des Conditions générales.

PFE se réserve le droit de modifier ces Conditions générales à tout moment et sans préavis. Toute modification des Conditions générales entrera en vigueur pour tous les utilisateurs immédiatement après la publication des modifications sur notre plateforme de camions d'occasion ou après avoir informé les titulaires de compte et/ou les utilisateurs des modifications par d'autres moyens appropriés. Si vous n'acceptez pas les modifications des Conditions générales, vous devez cesser d'utiliser la plateforme de camions d'occasion.